sciencespo.aix

ARRÊTÉ N° 2026 - 29

*RELATIF A LA DESIGNATION DU REFERENT LAÏCITE*

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D.741-11 ;
Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L.124-3 ;
Vu la loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu le décret n°2021-1802 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;
Vu l'avis du comité technique de l'établissement du 6 décembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Alexandre Ciaudo, professeur des universités, est nommée référent « laïcité ».

Article 2 : Le référent laïcité est notamment chargé d'apporter tout conseil utile relatif au respect du principe de laïcité aux agents ou aux chefs de service qui le consultent.

Sa mission et les moyens mis à sa disposition sont détaillés dans la lettre de mission qui lui est remise.

Article 3 : L'arrêté 2024-62 est abrogé.

Article 4 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 octobre 2026,

Alessia LEFÉBURE,
Directrice

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

TRANSMIS AU RECTEUR LE :
DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION :